Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260615-DEL_60_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **27 mai 2026**
Date d'affichage de la convocation : **27 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de juin, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, GALLAIS Luc (secrétaire), GASCOIN Laurence, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEBAS Sophie, LÉVÊQUE Mickaël, MARIE Philippe, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa

Absents excusés : DUBUC Frédéric (a donné procuration à BLAISE Estelle), FIZELIER Christelle (a donné procuration à ROUX Sébastien) et LEMARIÉ Maxence (a donné procuration à GALLAIS Luc).

Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; M. GALLAIS Luc a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°60-2026 PROTECTION RISQUE PRÉVOYANCE VIA LE CONTRAT GROUPE DU CDG35
Nomenclature : 1.4 Autres types de contrats

Mme le Maire propose à l'Assemblée que la commune adhère au contrat groupe du CDG35 à compter du 1er janvier prochain pour la prévoyance complémentaire (maintien de salaire) comme c'est le cas pour la complémentaire santé.

Les garanties proposées sont plus intéressantes pour les agents et les évolutions tarifaires contractuelles sont encadrées et plafonnées.

L'obligation de la participation financière versée par la commune au profit des agents sera maintenue (pour rappel : 25 € / agents à temps complet, délibération n°052025 du 21.01.2025).

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Comité Social Territorial Départemental en vue d'adhérer à la convention de participation risque prévoyance proposée par le CDG35 dès le 1er janvier 2027,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait à Pleugueneuc, le 02 juin 2026

Le Maire,

Mme CAZIN Mireille